

Les langues du Québec

Montréal, le 9 septembre 2024

Le français est la langue officielle du Québec depuis 1974, lorsque le gouvernement libéral dirigé par le premier ministre Robert Bourassa a adopté la Loi sur la langue officielle (projet de loi 22).

En 1977, le gouvernement du Parti québécois dirigé par le premier ministre René Lévesque a renommé le projet de loi 22 Charte de la langue française. La loi 101 rendait obligatoire l'enseignement en français pour les enfants immigrants. La loi était jugée nécessaire parce que trop d'enfants d'immigrants étaient scolarisés en anglais.

L'un des faits les plus controversés de l'histoire du Québec est de savoir si les immigrants préféraient être éduqués en anglais afin de pouvoir travailler et prospérer dans cette langue, ou si les immigrants étaient rejetés du système scolaire du Québec parce qu'ils ne partageaient pas les croyances religieuses de la majorité. C'est un fait que le système scolaire catholique du Québec a rejeté les enfants juifs et les musulmans, y compris les francophones de France, de Belgique, de Suisse, du Maroc, d'Algérie et de Tunisie. Les enfants grecs orthodoxes ont également été rejetés du système catholique en raison de leur religion. Étrangement, de nombreux enfants italiens, catholiques, sont également rejetés des écoles catholiques françaises et ils furent admis dans le système scolaire catholique anglais créé pour les Irlandais. Pourquoi est-ce arrivé ?

Des journalistes et des universitaires notables ne croient pas que le système scolaire confessionnel du Québec a orienté le parcours scolaire de nombreux immigrants vers l'anglicisation. Ils ont préféré reprocher aux immigrants d'avoir trahi le Québec en choisissant de travailler et de prospérer dans la langue du Conquérant. Qui peut oublier Jacques Parizeau, le soir du référendum de 1995, attribuant sa défaite à « l'argent et les votes ethniques » ? Parizeau n'avait pas tort de penser que de nombreux immigrants, qui avaient été rejetés par les écoles québécoises avant l'adoption de la loi 101, n'étaient pas convaincus qu'ils seraient les bienvenus dans une nation nouvellement indépendante.

Le facteur qui est constamment mal compris est que les immigrants sont linguistiquement pragmatiques. Les Italiens, par exemple, qu'ils aient été éduqués en français ou en anglais, ont appris les deux langues (et ont souvent conservé leur langue maternelle). Les émeutes de Saint-Léonard de 1969 n'étaient pas une trahison par des immigrants refusant d'apprendre le français, mais plutôt une volonté pragmatique d'être bilingues. Si être bilingue est une trahison linguistique, alors le Québec a un grand problème.

Combien de politiciens québécois sont bilingues? Combien de chefs d'entreprise québécois sont bilingues ? Combien d'universitaires? Combien de journalistes ? Combien d'artistes? À l'ère d'Internet, combien de jeunes Québécois-de-souche deviennent bilingues?

Et les immigrant(e)s ? La plupart sont attirés par le Québec en raison de sa langue et de sa culture française. Cependant, ils émigrent vers l'Amérique et beaucoup souhaitent parler anglais également.

Et les anglophones ? Ils maîtrisent mieux le français que les générations précédentes, mais chaque Anglo qui apprend le français augmente le nombre de personnes bilingues.

Après un demi-siècle de lois linguistiques de plus en plus strictes, que suggèrent les tendances actuelles pour l'avenir ? La plupart des Québécois parleront français et les enfants nés au Québec auront de meilleures compétences linguistiques que leurs parents immigrants. Malgré une protection plus forte du français, davantage de Québécois parleront également l'anglais.

Les lois linguistiques peuvent garantir que le français soit la langue prédominante au Québec. Mais le gouvernement ne peut pas empêcher les Québécois – allophones, anglophones et francophones – d'apprendre la langue anglaise.

La tendance croissante vers le bilinguisme est une réalité.

La question ne devrait pas être « Comment le Québec peut-il empêcher ce bilinguisme ? » mais plutôt « Comment le Québec accueille-t-il la réalité du bilinguisme pour notre bénéfice collectif ? »

Ralph Mastromonaco pratique le droit criminel à Montréal.

Guy Rex Rodgers est réalisateur de films documentaires.